

Table des matières

Commentaires sur les résultats.....	1
Clientèle.....	4
État des résultats.....	5
État de l'excédent accumulé.....	6
Ventilation des revenus.....	7
Ventilation des charges.....	9
Charges par secteur.....	11
Ressources allouées aux élèves handicapés, à risque ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.....	12
Montants réservés des écoles primaires.....	13
Montants réservés des écoles secondaires et des centres.....	14
Graphique sur la composition de l'excédent accumulé au 30 juin 2017.....	15
Graphique sur l'utilisation du produit maximal de la taxe.....	16

Commentaires sur les résultats 2016-2017

Les états financiers vérifiés de la commission scolaire de la Capitale pour l'exercice clos le 30 juin 2017 présentent un déficit d'opérations de 254 958 \$. Ce déficit correspond à environ 0,07 % des revenus de la commission scolaire.

Le budget 2016-2017 adopté en août 2016 prévoyait un déficit d'opérations de 1 055 390 \$. Suite à sa révision, en février 2017, le déficit prévu a été réduit à 392 132 \$, et ce, tout en mettant fin aux mesures prévues pour les établissements au plan de redressement de 2014-2015. Force est de constater que la cible établie au budget révisé a été atteinte et que la commission scolaire a quasi atteint l'équilibre budgétaire en 2016-2017.

Le secteur éducatif des jeunes profite, encore cette année, de la croissance de clientèle amorcée depuis 5 ans au préscolaire et au primaire.

Cette croissance soutenue de clientèle met des pressions énormes sur notre capacité d'accueillir ces nouveaux élèves dans nos locaux. C'est ainsi que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a donné suite à des demandes d'agrandissement ou de construction d'écoles qui ont été réalisées dans les dernières années ou qui sont actuellement en voie de l'être. Ainsi, en août dernier, la commission scolaire ouvrait l'école primaire de la Myriade à Val-Bélair et accueillait les élèves de l'école primaire du Domaine, dans une école nouvellement agrandie. D'autres projets d'agrandissement sont actuellement en cours et des demandes d'agrandissement ou de nouvelles constructions ont également été déposées pour d'autres secteurs dont l'espace sera insuffisant selon les prévisions démographiques.

Le produit maximal de la taxe sert normalement à financer les activités suivantes :

- la gestion des établissements (écoles primaires et secondaires, centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes) ;
- l'entretien des terrains, bâtiments et équipements ;
- les activités administratives de la commission scolaire ;
- une portion du transport scolaire déterminée par le MEES.

La gestion rigoureuse du budget de la commission scolaire a permis d'injecter plus de 3 M \$ du produit maximal de la taxe au secteur éducatif, soit 0,3 M \$ de plus que l'année dernière. Les efforts répétés demandés aux commissions scolaires afin d'assurer le retour à l'équilibre budgétaire de la province ont réduit cette marge de manœuvre que nous utilisons pour financer certains services aux élèves.

À nouveau cette année, nous constatons que les ressources allouées aux élèves handicapés, à risque ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage sont en hausse, et ce, de près de 4,2 M \$ par rapport à l'année précédente.

La commission scolaire réserve à ses établissements, selon les conventions de gestion et de réussite éducative, les excédents qu'ils génèrent. En 2016-2017, les montants réservés des écoles primaires ont diminué d'environ 5 000 \$ pour s'établir à 3 608 662 \$. Quant à ceux des écoles secondaires, ils sont passés d'environ 492 000 \$ à 810 978 \$, une hausse d'environ 319 000 \$.

Le secteur de la formation professionnelle a vu sa clientèle diminuer de près de 7,5 % par rapport à 2015-2016. La baisse de clientèle s'établit à près de 15 % sur deux ans. Les montants qui sont réservés aux centres ont diminué d'environ 838 000 \$ pour s'établir à 4 622 252 \$. Par contre, il faut savoir que ce montant comprend près de 6,4 M \$ d'amortissement futur pour lequel les centres n'auront pas de financement dans les années ultérieures. Les montants réservés nets disponibles à

long terme sont donc négatifs ; l'amortissement futur non financé excédant les montants réservés de plus de 1,7 M \$.

Le secteur de l'éducation des adultes est financé selon un modèle distribuant une enveloppe budgétaire provinciale en proportion du nombre moyen d'ETP scolarisés par la commission scolaire lors des deuxième et troisième années antérieures (2013-2014 et 2014-2015) par rapport à ceux de la province. Ainsi, le financement d'une année dépend de la situation vécue dans les années antérieures. Par conséquent, lorsque la commission scolaire augmente sa réalisation par rapport à son financement, elle peut subir un déficit temporaire, car son financement n'en tient pas encore compte. À l'inverse, lorsque la réalisation du nombre d'ETP diminue par rapport au financement, la commission scolaire peut réaliser un excédent. C'est ce qui s'est encore produit en 2016-2017 alors que les centres d'éducation des adultes ont eu pour près de 1,3 M \$ d'excédent, faisant passer leurs montants réservés de 2 327 000 \$ à 3 584 394 \$. Cependant, ceci pourrait signifier une baisse de financement lors des années futures. Il n'est pas possible d'estimer cette baisse éventuelle de financement puisqu'elle est tributaire de la situation vécue dans le reste de la province. Il faut préciser que la situation de plein emploi que vit la région de Québec n'aide pas le recrutement de la clientèle en formation professionnelle ainsi qu'en éducation des adultes.

Les secteurs dont nous venons de faire le survol, en plus du secteur du transport scolaire, constituent l'essentiel des services directs aux élèves. Les charges de ces secteurs représentent plus de 82 % des charges de la commission scolaire.

Le secteur de l'administration compte pour 2,98 % des charges de la commission scolaire et utilise un peu moins de 16 % du produit maximal de la taxe. Au cours des dernières années, d'importants efforts de rationalisation ont particulièrement touché ce secteur et un léger réinvestissement s'imposera lorsque l'équilibre sera atteint.

Le secteur des équipements qui compte pour 6,64 % des charges de la commission scolaire pourvoit à l'entretien et la réparation des terrains et des bâtiments, à l'entretien ménager, à la consommation énergétique et à la protection et la sécurité de l'ensemble des bâtiments de la commission scolaire.

Depuis 2010-2011, la commission scolaire participe activement à l'effort de redressement des dépenses publiques demandé par le gouvernement. Les efforts mis en place par la commission scolaire ont porté fruit. Le budget de la commission scolaire est en situation de quasi équilibre. Avec la fin des compressions et le début d'un réinvestissement en éducation, la commission scolaire investit de façon soutenue dans le service à l'élève en vue d'assurer la réussite du plus grand nombre.

Quant à l'excédent accumulé de la commission scolaire, le déficit d'opérations 2016-2017 de 254 958 \$ fait en sorte que celui-ci se chiffre maintenant à 30 158 929 \$. Les règles budgétaires interdisent cependant aux commissions scolaires d'utiliser la portion de l'excédent accumulé qui correspond à la valeur comptable des terrains et au compte à recevoir relatif aux avantages sociaux futurs. La valeur de ces deux éléments étant de 21 075 119 \$, seul un montant de 9 083 810 \$ peut être utilisé par la commission scolaire à certaines conditions déterminées annuellement dans les règles budgétaires du MEES.

Par ailleurs, la commission scolaire doit réserver des montants afin de pourvoir à des obligations ou à des engagements futurs :

• Charges d'amortissement futur qui ne seront pas financées	3 846 570 \$
• Montants réservés des établissements (incluant 8 866 000 \$ d'amortissement futur)	12 626 286 \$
• Déficit d'opérations présenté au budget 2017-2018	411 837 \$
• Montants déjà affectés pour utilisation future	<u>217 137 \$</u>
Total	<u>17 101 830 \$</u>

En considérant tous ces éléments, la commission scolaire a des obligations supérieures à son excédent accumulé utilisable au 30 juin 2017. La véritable situation concernant l'excédent accumulé de la commission scolaire est donc moins reluisante qu'elle n'y paraît au premier coup d'œil.

Les perspectives futures sont cependant encourageantes. Le MEES n'a pas effectué de compressions supplémentaires dans les règles budgétaires pour 2017-2018. Des réinvestissements y sont même présents et le dernier budget provincial annonçait que de nouvelles mesures arriveraient chaque année dans un horizon de 5 ans. De plus, il semble y avoir, dans le discours politique, une volonté ferme de réinvestissement en éducation. Cette volonté, combinée à la croissance de clientèle anticipée, permettra de renouer avec un budget équilibré.

Commission scolaire de la Capitale Clientèle

pour l'exercice clos le 30 juin 2017

	2017		2016
	Budget	Réel	Réel
Préscolaire (4 ans)	204	193	211
Préscolaire (5 ans)	2 408	2 398	2 482
Primaire	13 157	13 170	12 444
Secondaire général - jeunes	7 288	7 270	7 174
Secondaire général - adultes (enveloppe fermée)	2 284	2 284	2 270
Formation professionnelle	3 330	3 103	3 351
	28 671	28 418	27 932

Commission scolaire de la Capitale

État des résultats

pour l'exercice clos le 30 juin 2017

	2017		2016
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Revenus			
Subvention de fonctionnement du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur (MEES)	235 057 355	238 273 056	225 597 715
Taxe scolaire	65 645 601	65 490 969	63 282 642
Autres subventions et contributions	514 760	726 045	853 734
Droits de scolarité et frais de scolarisation	4 208 787	3 722 259	4 394 113
Ventes de biens et services	29 600 565	30 703 332	29 574 035
Revenus divers	2 678 900	4 015 464	9 343 464
Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	215 000	284 338	177 746
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles		1 016 772	107 989
	337 920 968	344 232 235	333 331 438
Charges			
Enseignement et formation	170 969 483	166 551 611	160 020 879
Soutien à l'enseignement et à la formation	75 160 047	78 783 352	73 092 626
Services d'appoint	33 907 521	34 964 220	32 617 019
Activités administratives	10 426 826	10 476 209	9 759 548
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	37 966 677	41 119 803	39 608 926
Activités connexes	10 346 804	12 799 978	18 145 597
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	199 000	(207 980)	1 047 503
	338 976 358	344 487 193	334 292 098
Déficit de l'exercice	(1 055 390)	(254 958)	(960 660)

Commission scolaire de la Capitale

État de l'excédent accumulé

pour l'exercice clos le 30 juin 2017

	2017		2016
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	29 845 381	30 413 887	31 374 547
Déficit de l'exercice	(1 055 390)	(254 958)	(960 660)
Solde à la fin de l'exercice	28 789 991	30 158 929	30 413 887

Note: Le budget adopté 2017-2018 prévoit une utilisation de 411 837 \$ de l'excédent accumulé. De plus, les tableaux des pages 13 et 14 présentent les montants réservés aux établissements. Enfin, le tableau qui suit présente des montants qui sont déjà affectés pour utilisation future.

Montants déjà affectés pour utilisation future

\$

Perfectionnement	215 092
Comité de parents et comité EHDAA	22 509
Réserve pour absentéisme à long terme	34 052
Budgets régionaux dont la commission scolaire est fiduciaire	484
	<u>272 137</u>

Commission scolaire de la Capitale

Revenus

pour l'exercice clos le 30 juin 2017

VENTILATION DES REVENUS

	2017		2 016
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
FONCTIONNEMENT			
Subventions de fonctionnement du MEES			
Subvention pour l'acquisition d'immobilisations	24 674 715	25 184 459	24 440 981
Subvention de fonctionnement – Jeunes – Adultes – FP	205 714 575	209 256 441	197 285 734
Subvention pour le transport scolaire	4 165 673	4 249 717	3 484 385
Ajustement de la subvention de fonctionnement de l'année précédente		946 512	29 299
Subventions de fonctionnement reportées		(187 736)	
Variation de la subvention – Financement	502 392	(1 569 358)	183 589
Autres subventions du Ministère		393 021	173 727
	235 057 355	238 273 056	225 597 715
Taxe scolaire			
Revenus tenant lieu de taxes	2 600 000	2 762 768	2 620 934
Taxe scolaire – année courante	62 745 601	62 728 201	60 478 515
Taxe scolaire – années antérieures	300 000		183 193
	65 645 601	65 490 969	63 282 642
Autres subventions et contributions			
Subvention du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale – Formation professionnelle			15 400
Subvention du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale – Formation générale des adultes	174 000	226 103	239 448
Subventions du gouvernement provincial	340 760	482 353	489 327
Subventions du gouvernement fédéral		17 589	109 559
	514 760	726 045	853 734

Commission scolaire de la Capitale

Revenus

pour l'exercice clos le 30 juin 2017

VENTILATION DES REVENUS (suite)

	2017		2 016
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Droits de scolarité et frais de scolarisation			
Droits de scolarité pour les enfants autochtones		362 976	314 693
Autres frais de scolarisation - Effectif scolaire adulte	328 000	238 899	225 966
Droits de scolarité - Élèves de l'extérieur du Québec		33 331	6 726
Droits de scolarité - Autres		131 855	106 507
Revenus - Cours en formation professionnelle	3 515 787	2 513 663	3 360 471
Revenus - Cours en formation générale des adultes		8 251	46 554
Revenus - Autres types de formation	365 000	433 284	333 196
	<u>4 208 787</u>	<u>3 722 259</u>	<u>4 394 113</u>
Ventes de biens et services			
Fournitures et matériel scolaire	3 494 810	4 064 311	3 996 394
Surveillance et transport du midi	732 988	612 524	657 045
Service de garde	16 485 700	18 046 767	16 846 803
Autres activités chargées aux usagers	5 289 446	4 316 053	4 112 394
Autres ventes de biens et services	3 597 621	3 663 677	3 961 399
	<u>29 600 565</u>	<u>30 703 332</u>	<u>29 574 035</u>
Revenus divers			
Revenus de location d'immeubles	1 890 880	1 921 929	1 910 235
Participation financière d'un particulier ou d'un organisme	293 020	1 647 340	1 389 312
Publicité et commandite	10 000	1 976	18 619
Intérêts, pénalités et frais de retard	485 000	506 652	493 973
Subvention - Financement (Passif au titre des sites contaminés - Réévaluation)		(62 433)	5 531 325
	<u>2 678 900</u>	<u>4 015 464</u>	<u>9 343 464</u>
Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	<u>215 000</u>	<u>284 338</u>	<u>177 746</u>
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles		<u>1 016 772</u>	<u>107 989</u>
TOTAL DES REVENUS	<u>337 920 968</u>	<u>344 232 235</u>	<u>333 331 438</u>

Commission scolaire de la Capitale

Charges

pour l'exercice clos le 30 juin 2017

VENTILATION DES CHARGES

	2017		2016
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Enseignement et formation			
Éducation préscolaire	12 122 268	11 985 729	11 126 539
Enseignement primaire	64 305 863	64 050 388	59 414 109
Enseignement secondaire général	35 528 333	35 310 951	33 389 688
Formation professionnelle	34 561 471	32 158 188	34 783 463
Enseignement particulier	11 490 785	11 476 494	10 271 488
Formation générale des adultes	12 960 763	11 569 861	11 035 592
	170 969 483	166 551 611	160 020 879
Soutien à l'enseignement et à la formation			
Gestion des écoles et des centres	22 759 226	23 670 704	23 180 660
Moyens d'enseignement	5 842 136	6 272 645	5 924 183
Services complémentaires	24 666 488	25 916 773	23 540 724
Services pédagogiques et de formation d'appoint	10 933 113	11 495 423	9 775 533
Animation et développement pédagogique	4 613 879	4 076 562	4 177 223
Perfectionnement du personnel enseignant et autre personnel de soutien à l'enseignement	1 000 651	889 355	748 080
Activités sportives, culturelles et sociales	5 344 554	6 461 890	5 746 223
	75 160 047	78 783 352	73 092 626
Services d'appoint			
Aide à la pension ou au transport		56 950	58 550
Transport scolaire	11 557 169	11 637 875	11 083 427
Service de garde	22 350 352	23 269 395	21 475 042
	33 907 521	34 964 220	32 617 019
Activités administratives			
Conseil des commissaires et comités	321 093	272 567	340 092
Gestion	8 237 925	8 523 813	7 803 953
Services corporatifs	1 746 915	1 587 259	1 565 382
Perfectionnement du personnel administratif et ouvrier	120 893	92 570	50 121
	10 426 826	10 476 209	9 759 548

Commission scolaire de la Capitale

Charges

pour l'exercice clos le 30 juin 2017

VENTILATION DES CHARGES (suite)

	2017		2016
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Activités relatives aux biens meubles et immeubles			
Entretien et amortissement des biens meubles	5 082 406	5 347 613	5 347 929
Conservation et amortissement des biens immeubles	16 195 463	17 987 389	15 659 516
Entretien ménager	7 701 384	7 499 315	7 446 015
Consommation énergétique	6 776 750	6 564 652	6 468 937
Location d'immeubles	334 210	1 458 899	1 846 344
Protection et sécurité	259 600	197 874	362 002
Construction et acquisition d'immeubles non capitalisables			
Améliorations, transformations et rénovations majeures non capitalisables	1 099 689	1 546 885	1 915 319
Systèmes d'information et de télécommunications non capitalisables	517 175	517 176	562 864
	37 966 677	41 119 803	39 608 926
Activités connexes			
Financement	7 905 785	8 327 125	8 225 340
Projets spéciaux	384 286	1 515 166	1 021 788
Rétroactivité	100 000	498 919	539 415
Droits de scolarité et ententes	860 000	1 564 298	1 149 918
Variation des provisions pour créances douteuses	2 500	613 185	542 868
Réévaluation du passif au titre des sites contaminés		(62 433)	5 531 325
Prêts de services	620 233	(16 018)	737 525
Autres activités connexes	474 000	359 736	397 418
	10 346 804	12 799 978	18 145 597
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	199 000	(207 980)	1 047 503
TOTAL DES CHARGES	338 976 358	344 487 193	334 292 098

Commission scolaire de la Capitale

Charges par secteur

pour l'exercice clos le 30 juin 2017

	2017		Proportion %
	Budget \$	Réel \$	
Charges			
Formation générale des jeunes - enseignants	130 878 298	130 022 621	37,74%
Éducatif jeunes - autres qu'enseignants	54 322 055	57 996 142	16,84%
Formation professionnelle	43 970 049	42 524 793	12,34%
Formation générale des adultes	18 728 163	17 587 488	5,11%
Administration	9 957 347	10 267 933	2,98%
Équipements	20 795 912	22 887 121	6,64%
Transport scolaire	11 551 169	11 584 875	3,36%
Services de garde	22 693 133	23 757 041	6,90%
Financement	7 682 715	8 062 281	2,34%
Autres secteurs		1 066 962	0,31%
Investissements	18 397 517	18 729 936	5,44%
	338 976 358	344 487 193	100,00%

Commission scolaire de la Capitale

Ressources allouées aux élèves handicapés, à risque ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

pour l'exercice clos le 30 juin 2017

	2017		2016
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Charges			
Élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	11 065 806	10 400 634	9 627 806
Psychologie	3 246 377	3 246 110	2 833 471
Orthophonie	2 013 142	1 951 584	1 691 074
Psychoéducation et éducation spécialisée	12 162 521	13 272 128	11 844 695
Santé et services sociaux	1 083 589	1 141 584	1 089 621
Orthopédagogie	6 862 765	6 984 779	6 199 201
Cours d'appoint ou en milieu hospitalier	308 188	331 604	375 709
Services de garde - élèves handicapés	1 165 315	1 251 262	1 132 600
Frais de scolarité hors réseau	860 000	1 564 298	1 149 918
	38 767 703	40 143 983	35 944 095

Cette annexe présente les ressources allouées destinées en quasi-totalité aux élèves handicapés, à risque ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Toutes les ressources concernant l'intégration de ces élèves en classes régulières y sont exclues, car il est très difficile de distinguer les dépenses relatives aux élèves ordinaires de celles des élèves handicapés, à risque ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage intégrés dans ces classes.

De plus, mentionnons qu'aucune dépense de gestion d'école n'apparaît dans cette annexe même si les directions occupent une grande partie de leur temps à participer à la conception des plans d'intervention pour ces élèves.

Aussi, nous avons exclu les dépenses centralisées en support à cette clientèle, tels les employés du secteur de l'adaptation scolaire des Services éducatifs des jeunes.

Les ressources relatives à certains services de soutien à l'enseignement communs à l'ensemble des élèves sont aussi exclues. Pensons aux services de bibliothèque, d'informatique d'enseignement, de soutien technique à l'enseignement, d'orientation, d'animation spirituelle et engagement communautaire, d'encadrement et de surveillance d'élèves, etc. Les élèves handicapés, à risque ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage sont aussi des bénéficiaires de ces services. Il en est de même pour les dépenses relatives à l'administration de la commission scolaire et à l'entretien des écoles.

Commission scolaire de la Capitale

Montants réservés des écoles primaires

pour l'exercice clos le 30 juin 2017

	TOTAL AU 30 JUIN 2017	UTILISATION		AMORTISSEMENT FUTUR	AU 30 JUIN 2016
		AU BUDGET 2017-2018	LIBRE		
Alexander-Wolff	13 002	-	13 002	(96 300)	73 795
à l'Orée-des-Bois	175 300	15 000	160 300	-	215 960
Anne-Hébert	84 368	-	84 368	-	61 791
de Château-d'Eau	(17 353)	-	(17 353)	-	27 400
de l'Accueil	43 513	-	43 513	(220 400)	149 608
de l'Apprenti-Sage	110 235	-	110 235	(552 000)	89 176
de l'Arc-en-Ciel / de l'Aventure	3 635	-	3 635	-	49 004
de l'Escabelle	580 302	-	580 302	(394 850)	587 169
de La Chanterelle	21 955	-	21 955	-	26 450
de La Chaumière	183 617	10 000	173 617	-	175 071
de la Grande-Hermine	(15 888)	-	(15 888)	-	(17 185)
de la Mosaique	89 035	-	89 035	-	160 881
de La Source	26 743	-	26 743	-	27 734
des Berges	164 613	40 000	124 613	-	110 874
des Explorateurs	49 654	-	49 654	-	(35 870)
des Grands-Saules	26 268	-	26 268	-	19 070
des Jeunes-du-Monde	37 289	3 000	34 289	-	83 272
Dominique-Savio	4 410	-	4 410	-	67 048
du Beau-Séjour	99 902	-	99 902	-	137 860
du Buisson	214 949	-	214 949	-	174 336
Du Domaine	(28 894)	-	(28 894)	-	(91 191)
du Joli-Bois	(26 895)	-	(26 895)	-	(34 197)
du Val-Joli	38 646	-	38 646	-	(13 175)
du Vignoble	(6 007)	-	(6 007)	-	32 118
École d'éducation internationale Notre-Dame-des-Neiges	203 587	-	203 587	-	188 112
École internationale de Saint-Sacrement	170 698	-	170 698	-	265 626
Jacques-Cartier / Saint-Denys-Garneau	180 264	-	180 264	(98 000)	148 253
Jean-XXIII	14 861	-	14 861	-	36 692
Jules-Émond / Amédée-Boutin	64 093	-	64 093	(67 500)	52 806
Les Prés-Verts / Saint-Bernard	224 593	-	224 593	-	164 814
Marguerite-Bourgeoys	101 834	-	101 834	-	106 959
Notre-Dame-du-Canada	26 090	-	26 090	-	(279)
Sacré-Cœur	(891)	-	(891)	-	51 945
Saint-Albert-le-Grand	54 444	-	54 444	-	(20 942)
Saint-Claude	246 208	50 000	196 208	-	190 623
Sainte-Odile	13 159	-	13 159	-	39 681
Saint-Fidèle	(27 963)	3 657	(31 620)	-	(100 871)
Saint-Jean-Baptiste	129 152	-	129 152	-	67 086
Saint-Malo	200 253	-	200 253	-	179 105
Saint-Paul-Apôtre	20 755	-	20 755	-	5 700
Sans-Frontière	115 126	-	115 126	-	161 456
	3 608 662	121 657	3 487 005	(1 429 050)	3 613 765

Commission scolaire de la Capitale
Montants réservés des écoles secondaires et des centres
pour l'exercice clos le 30 juin 2017

ÉCOLES SECONDAIRES

	TOTAL AU	UTILISATION	LIBRE	AMORTISSEMENT	AU
	30 JUIN 2017	AU BUDGET 2017-2018		FUTUR	30 JUIN 2016
Boudreau	390 614	-	390 614	-	334 556
Cardinal-Roy	33 571	-	33 571	(133 950)	(20 554)
de la Cité	(420 608)	-	(420 608)	-	(659 472)
de Neufchâtel	297 234	-	297 234	(91 700)	83 549
Jean-de-Brébeuf	16 094	-	16 094	(134 000)	191 531
Joseph-François-Perrault	(224 087)	-	(224 087)	-	(53 032)
L'Odysée	(177 087)	-	(177 087)	-	(260 779)
La Camaradière	8 795	-	8 795	-	53 111
régionale des Quatre-Saisons	47 722	-	47 722	-	63 184
Roger-Comtois	405 883	-	405 883	(240 000)	524 678
Vanier	432 847	-	432 847	(76 300)	235 458
	810 978	-	810 978	(675 950)	492 230

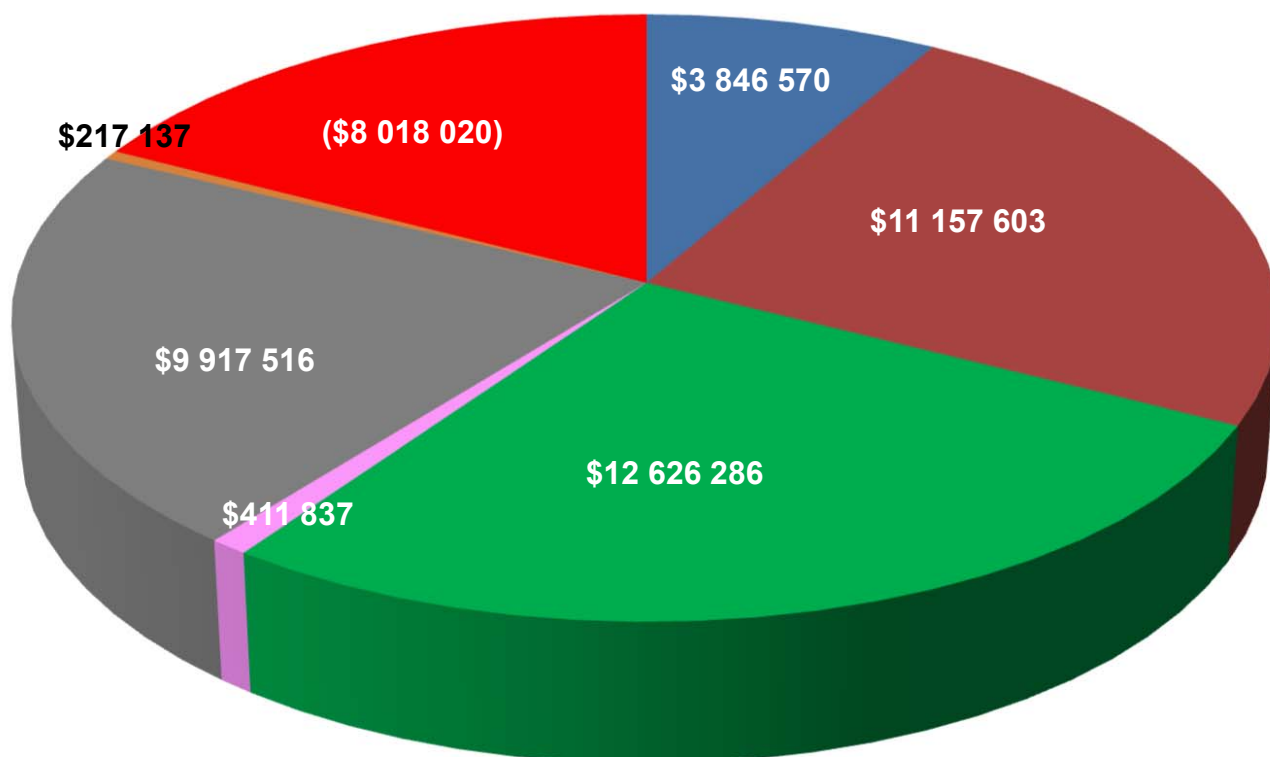
CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

	TOTAL AU	UTILISATION	LIBRE	AMORTISSEMENT	AU
	30 JUIN 2017	AU BUDGET 2017-2018		FUTUR	30 JUIN 2016
de foresterie de Duchesnay	750 994	-	750 994	-	819 750
de Limoilou	(874 021)	-	(874 021)	(356 800)	(657 735)
de Neufchâtel	478 216	-	478 216	-	67 875
de Québec	1 786 547	-	1 786 547	(1 242 250)	1 858 998
École des métiers et occupations de l'industrie de la construction de Québec	1 353 649	-	1 353 649	(3 334 750)	1 746 619
hôtelière de la Capitale	(668 903)	-	(668 903)	(412 900)	(364 923)
Wilbrod-Bherer	1 795 770	-	1 795 770	(1 015 641)	1 989 652
	4 622 252	-	4 622 252	(6 362 341)	5 460 236

CENTRES D'ÉDUCATION DES ADULTES

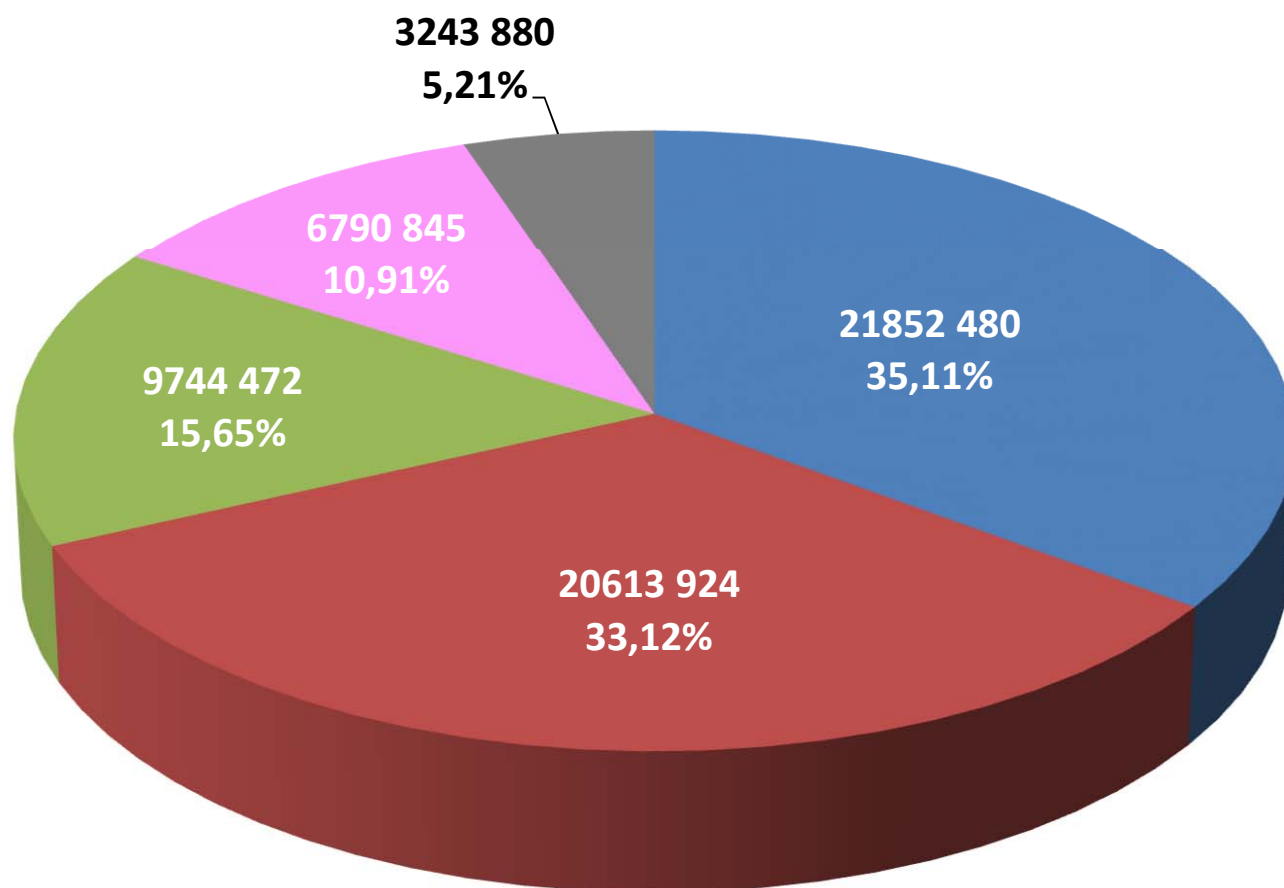
	TOTAL AU	UTILISATION	LIBRE	AMORTISSEMENT	AU
	30 JUIN 2017	AU BUDGET 2017-2018		FUTUR	30 JUIN 2016
Centre Louis-Jolliet	1 323 361	-	1 323 361	(398 659)	230 170
Centre Saint-Louis et Centre Conrad-Barbeau	2 261 033	-	2 261 033	-	2 096 682
	3 584 394	-	3 584 394	(398 659)	2 326 852

Composition de l'excédent accumulé au 30 juin 2017



- Amortissement futur non financé (excluant celui des établissements)
- Valeur comptable des terrains
- Montants réservés des établissements (incluant 8 866 000 \$ d'amortissement futur non financé)
- Déficit présenté au budget 2017-2018
- Subvention à recevoir sur avantages sociaux futurs
- Montants déjà affectés pour utilisation future (217 137 \$)
- Excédent non affecté

Utilisation du produit maximal de la taxe



■ Gestion des écoles et des centres	■ Entretien des terrains, bâtiments et équipements
■ Activités administratives	■ Transport scolaire
■ Activités éducatives	

Le produit maximal de la taxe scolaire sert essentiellement à financer les activités reliées à la gestion des écoles et des centres, à l'entretien des terrains, bâtiments et équipements, à l'administration de la commission scolaire et à une partie du transport scolaire. Lorsque des économies sont réalisées dans ces secteurs, cela permet d'injecter des sommes dans les activités éducatives.